



Nanterre 1^{er} septembre 2021

STOP AUX MESURES ABUSIVES DU PASS SANITAIRE

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les agent.es de la Ville ont prouvé leur sens des responsabilités et ont assuré la continuité du service public. Après plus de 18 mois soumis à des contraintes, des mesures contradictoires, des consignes « sanitaires » changeantes, des ordres et contre-ordres...

Il s'agirait de faire la police en direction des agent.es et des usager.es ?

TROP c'est TROP !

4^{ème} vague estivale, loi du 5 août 2021, notes internes contradictoires, pratiques différentes d'un service à l'autre (comme d'habitude dans la collectivité), mise en place des procédures sanitaires à l'arrache et sans concertation ni avec le CHSCT ni avec les organisations syndicales.

IL Y A DE QUOI S'Y PERDRE.

Nous, syndicats FO et UFICT-CGT des Territoriaux de la mairie de Nanterre, exigeons le respect des lois :

- Que les questions de santé au travail passent par la médecine professionnelle et le CHSCT.
- Que les représentant.es du personnel soient saisies de ces questions.
- Que ne soient concerné.es par le passe sanitaire QUE LES PERSONNELS. effectivement en contact avec le public pour qui le passe est requis (pour rappel, cela ne concerne ni les personnels des crèches et des écoles, ni les personnels administratifs du CCAS, ni les collègues qui ne sont pas en contact avec le public).
- Que cessent les pressions hiérarchiques ou RH à caractère répressif (appels téléphoniques, mails et courriers...) plutôt que préventif des agent.es vulnérables en ASA qui ont présenté les certificats d'isolement.
- Aucun justificatif ne doit être exigé dans le cadre du passe sanitaire. Seule la lecture du QR Code est permise par la loi. Ni la hiérarchie, ni la DRH n'ont à connaître l'état vaccinal des agent.es. Attention au viol du secret médical !

Nous notons l'absence de dialogue social et restons vigilant.es sur le droit des agent.es. **Dans un contexte sensible, il faut veiller à garder la cohésion du personnel et arrêter les injonctions contradictoires qui produisent inmanquablement des risques psycho-sociaux.**

Adhérent.es ou pas, nous vous invitons à nous contacter en cas de difficultés, pour répondre à vos questions et vous accompagner si nécessaire.

Tel : 06 15 47 10 17 (FO) ou 06 07 58 36 21 (UFICT-CGT)